



le 5 mai 2003

TSX: CL, NYSE: CLU

Les actionnaires de la Canada-Vie approuvent l'acquisition de la société par Great-West Lifeco

TORONTO (ONTARIO) – Les actionnaires de la Corporation financière Canada-Vie (Canada-VieMC) ont fortement appuyé aujourd'hui la proposition de Great-West Lifeco Inc. (Great-West) d'acquérir toutes les actions ordinaires de la Canada-Vie moyennant une contrepartie au comptant et en titres évaluée, en date du 14 février 2003, à 44,50 \$ par action ordinaire de la Canada-Vie.

Le président du conseil et chef de la direction de la Canada-Vie, M. David Nield, a annoncé la nouvelle immédiatement après l'assemblée extraordinaire des actionnaires, qui a eu lieu aujourd'hui à Toronto.

«Les résultats obtenus à la suite du vote des actionnaires parlent d'eux-mêmes : à titre de société membre de la Great-West, la Canada-Vie s'apprête donc à s'engager sur une voie stimulante», a déclaré M. David Nield.

Pour que la transaction soit approuvée, au moins les deux tiers des actionnaires devaient voter en sa faveur lors de l'assemblée. Selon les résultats, 99,4 % des actionnaires ont voté en faveur de la transaction, laquelle demeure toutefois assujettie aux approbations nécessaires des organismes de réglementation.

Selon les dispositions de l'entente conclue à l'égard de la transaction, les actionnaires de la Canada-Vie peuvent choisir de recevoir une contrepartie de leurs actions selon les différentes options suivantes :

- 44,50 \$ en espèces;
- 1,78 action privilégiée de la Great-West à dividende non cumulatif de 4,80 %, à une valeur nominale de 25 \$;
- 1,78 action privilégiée perpétuelle de la Great-West à dividende non cumulatif de 5,90 %, à une valeur nominale de 25 \$;
- 1,1849 action ordinaire de la Great-West;

pour chaque action de la Canada-Vie et sous réserve des plafonds fixés et d'une répartition proportionnelle. La contrepartie totale offerte aux actionnaires est la suivante : environ 60 % en espèces, 29 % en actions ordinaires et 11 % en actions privilégiées.

Plus tard cette semaine, la Canada-Vie postera à ses actionnaires de l'information sur les modalités de règlement de leurs actions de la Canada-Vie. Les actionnaires ont jusqu'au 3 juillet 2003, 16 h, heure de Toronto, pour faire parvenir leurs formulaires de choix. La transaction devrait normalement être conclue le 10 juillet 2003.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la transaction de la Great-West, visitez le site Web de la Canada-Vie (www.canadalife.ca), à la section «Message de dernière heure aux actionnaires».

À propos de la Canada-Vie...

Créée en 1999, la Corporation financière Canada-Vie est la société de portefeuille de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; ses actions sont inscrites à la cote

de la Bourse de Toronto sous le symbole «CL» et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole «CLU». La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est la première société d'assurance vie à avoir été fondée au Canada en 1847 et elle gère un actif de plus de 64 milliards de dollars. Elle a son siège social à Toronto et exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en République d'Irlande, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Brésil, à Hongkong et aux Caraïbes.

– 30 –

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Personne-ressource (relations avec les médias et les investisseurs) :

Brian Lynch

Vice-président, Relations avec les investisseurs et Communications de l'entreprise

(416) 597-1440, poste 6693 6693

brian_lynch@canadalife.com